



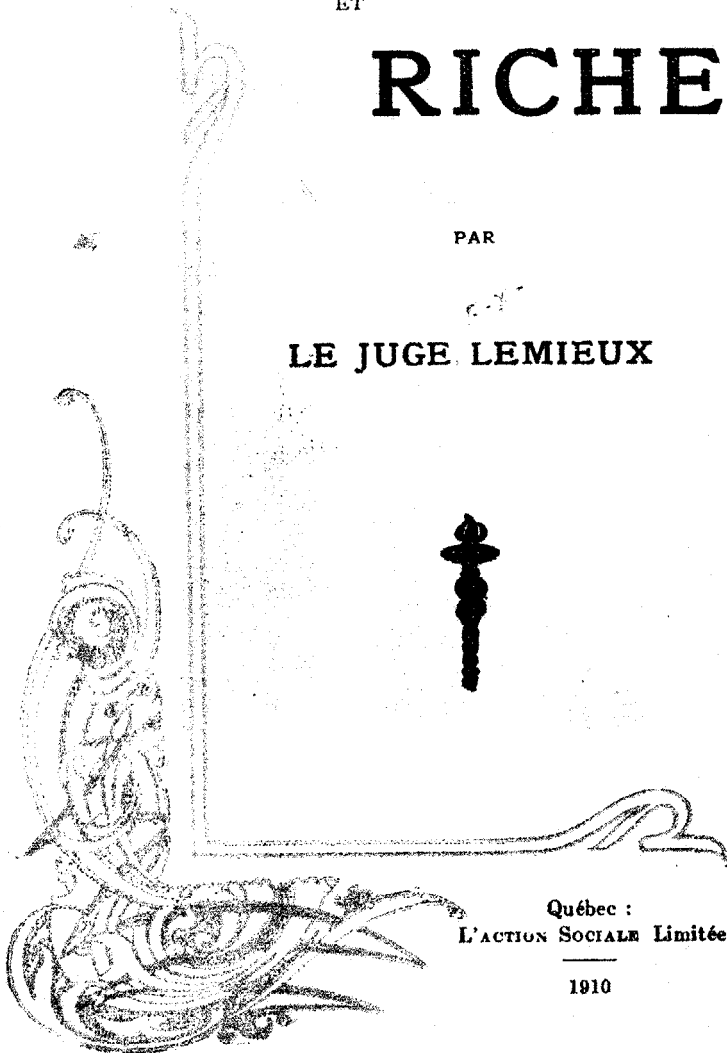
**SOBRE**

ET

**RICHE**

PAR

**LE JUGE LEMIEUX**



Québec :  
L'ACTION SOCIALE Limitée

1910

# SOBRE

ET

# RICHE

PAR

LE JUGE LEMIEUX



Québec :  
L'ACTION SOCIALE Limitée

1910

## PRÉFACE

J'offre ce livre au public, sans prétention littéraire. Il contient le résumé de nombreuses conférences que nous avons faites dans la Province sur la question de la Tempérance, en compagnie de quelques-uns des plus zélés promoteurs du mouvement anti-alcoolique, tels que Monseigneur Roy, Sir Frs Langelier et l'Honorable Thos Chapais. Si les quelques pensées développées dans cet ouvrage peuvent contribuer au succès de la cause nationale de la Tempérance, j'en serai richement récompensé.

F.-X. LEMIEUX.

# LETTRE

DE

SA GRANDEUR MGR P.-E. ROY

A

SON HONNEUR LE JUGE LEMIEUX

---

MONSIEUR LE JUGE,

J'admire votre bel entrain à défendre la sainte cause de la tempérance. Avec une bonne volonté qui ne se lasse point, vous consacrez vos rares loisirs à combattre un vice que, très justement, on a pu appeler un fléau national.

Digne émule de votre distingué collègue, Sir François Langelier, vous honorez vos nobles fonctions de magistrat en y joignant les labeurs d'un apôtre. Prédicateur laïque, vous avez porté partout, à la tribune et jusque dans nos temples, votre parole ardente, convaincue, entraînante. J'ai été souvent votre compagnon d'armes, et j'ai

pu constater à la fois votre généreux dévouement et les merveilleux résultats qu'il a produits.

Vous souvenant que la vérité passe trop vite quand elle s'échappe des lèvres sur l'aile rapide des mots, vous avez voulu donner à vos discours la fixité et la permanence des écrits. Cette brochure réunit, sous le titre suggestif *Sobre et Riche*, la plupart des enseignements qui ont déjà éclairé et remué de nombreux auditoires. Elle deviendra une arme nouvelle et précieuse pour les bons combats.

Tous les amis de la tempérance vous sauront gré de donner cet utile appoint à la littérature antialcoolique.

En leur nom et au mien je vous remercie, et je forme des vœux pour le succès de votre louable dessein. Puisse ce petit livre être lu partout et faire autant de tempérants qu'il trouvera de lecteurs !

† PAUL-EUGÈNE, év. D'EL.

Archevêché de Québec,  
5 juin 1910.



S. G. MGR L.-N. BÉGIN

Archevêque de Québec

# LA TEMPÉRANCE

---

Nous venons élever la voix en faveur d'une noble et patriotique cause, celle de la tempérance.

Tempérance! Que de fois ce mot a été prononcé par des voix pieuses et éloqu岸tes, du haut des chaires de vérité!

Tempérance! Que de pensées se détachent, que de sujets de méditation découlent de ce mot, auquel tous les peuples et nations, à quelque culte ou religion qu'ils appartiennent, donnent le même sens et la même signification!

Tempérance! Voilà bien un mot qui est le meilleur synonyme d'ordre, d'économie, de bien-être, de santé, de longue vie, de richesse, de dignité personnelle, d'union dans les familles, de grandeur individuelle et de grandeur nationale.

Aussi, personne plus que notre clergé et notre épiscopat n'a mieux compris la valeur de ce mot: «*Tempérance*», et de tout temps, ils ont dirigé avec succès des croisades anti-alcooliques, de même qu'ils se sont toujours mis à la tête des mouvements sociaux et religieux qui assurent le bonheur du peuple et protègent la moralité publique. Et dans cette nouvelle campagne contre l'ivrognerie, nos saints évêques ont poussé la condescendance

jusqu'à inviter des laïques à élever conjointement avec eux leur voix, aux pieds des autels, pour exalter et glorifier la tempérance.

\* \*

Pour parler efficacement de tempérance, pour en faire ressortir tous les profits et avantages, il nous faut mettre en regard les tristes ravages et les déplorables conséquences de l'ivrognerie, il nous faut dire hautement, sans détour et sans fausse honte, le mal que ce vice honteux, que ce ver rongeur de l'intempérance cause, tant à l'individu et à la société, qu'à la nationalité canadienne.

Entrons de suite dans le vif de notre sujet, en débutant par une question dont la réponse fera voir l'étendue de cette épidémie sociale qui a engagé l'épiscopat et les citoyens bien pensants à jeter un cri d'alarme au milieu de nos populations et à organiser une active et courageuse campagne contre l'hydre ignoble de l'ivrognerie.

Savez-vous quel est le montant des dépenses annuelles occasionnées par le commerce de boissons et de liqueurs enivrantes dans notre pays ? — Le croiriez-vous ?

Nous dépensons chaque année, pour l'usage des boissons alcooliques (\$100,000,000) cent millions de piastres, tel que le font voir, d'une façon irrécusable, les statistiques officielles du Canada.

Cent millions de piastres ! C'est presque le budget du Parlement fédéral pour les dépenses

générales du pays depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique.

\$100,000,000 ! c'est plus que le montant total du capital payé des 25 banques les mieux cotées du pays.

Cent millions de piastres ! C'est en moyenne, la valeur totale de la propriété taxable et non taxable de onze comtés de la province, y comprenant les terres défrichées et celles en bois debout, maisons, granges, écoles, collèges, couvents, presbytères et églises.

Cent millions de piastres ! dépensées non pour les nobles fins de l'éducation, de la colonisation, du rapatriement, ou d'œuvres de charité, mais jetées au vent et à l'eau, ou plutôt, pire que cela, employées pour acheter... quoi ?— La maladie, la folie, la gêne, le chagrin, les larmes, la honte, le déshonneur, la mort prématurée, précédée de tous les tourments et de toutes humiliations.

## LA MORT PRÉMATURÉE

Les médecins, les économistes, les membres du clergé, qui essaient d'enrayer le fléau de l'alcoolisme, disent avec vérité que la boisson et l'alcool ruinent le système nerveux, rendent l'humeur irritable, changent le caractère, affaiblissent la volonté et le jugement, et amènent la démence, la folie, l'épilepsie et la tuberculose, qui est une des compagnes intimes de l'alcool,

Gladstone, l'un des hommes d'État les plus célèbres de l'Angleterre avait donc raison de dire :

« L'alcool fait plus de ravages que les trois fléaux historiques : la famine, la peste et la guerre.

« Plus que la famine, il décime.

« Plus que la guerre, il tue.

« Il fait plus que tuer, il déshonore. »

La mort prématurée causée par l'alcool, en voulez-vous une preuve indéniable ? Les cimetières sont là comme des témoins vivants, pour attester la vérité de cette affirmation.

En effet, si nous entrons dans un champ des morts, à tous les vingt pas, nous pourrions nous arrêter devant une tombe sur laquelle il y a une épitaphe portant l'inscription : Ci-git un Tel, mort à l'âge de 25, 35 ou 40 ans. L'inscription ajoute : Qu'il repose en paix !

Oui, qu'il repose en paix ! car la vie de ce trépassé fut tourmentée, empoisonnée et abrégée par des excès alcooliques. — Souvent, on ajoute : Cet homme avait du talent, un bel avenir se présentait devant lui ; mais il n'a pas voulu en profiter, il est mort victime de la boisson.

Comme les hommes sont inconséquents et souvent déraisonnables ! Quand il s'agit de santé, tous comprennent qu'elle est un des plus grands biens et l'un des plus nécessaires, car il supplée à tous les autres.

Il est toujours vrai le vieux proverbe : « Qui n'a santé, n'a rien. Qui a santé, a tout ! »

Que de soins et de préoccupations pour recouvrer ou conserver cette santé! On a recours à tous les moyens : hygiène, thérapeutique, voyages, vacances, repos, remèdes brevetés, médecins éclairés, etc.

Le moindre malaise nous inquiète ; les maladies contagieuses nous effraient ; les épidémies jettent l'épouvante.

Pour les écarter ou les conjurer, on se plie à toutes les ordonnances médicales, on nomme des officiers de santé, on ne regarde à aucun sacrifice ; l'argent ne compte pas, quand on est malade ; les avares et les Harpagons même délient les cordons de leur bourse.

Et dire qu'il y a tant de millions de piastres dépensées pour acheter la maladie et la folie, tant de millions dépensées pour l'alcool et les boissons enivrantes, qui ruinent la santé, qui affaiblissent le corps, produisent la décrépitude et amènent toutes sortes d'infirmités!

Chaque année, il y a au Canada des milliers de victimes de l'intempérance, des milliers de personnes qui meurent d'excès alcooliques, ou qui vivent misérablement, par suite de l'ivrognerie.

N'est-ce pas là un fléau pire que la guerre et que les maladies les plus contagieuses?

Si une maladie moissonnait chaque année, dans notre pays, des milliers de personnes, de suite il y aurait une agitation pour la réduire et en empêcher la propagation ; on verrait de toutes parts la science médicale s'ingénier à trouver des moyens efficaces pour enrayer le mal.

Mais la boisson ! mais l'ivrognerie ! qui assassine, rend fou, qui est la cause de tant de malheurs, laisse souvent bien des gens indifférents et ne suscite pas toujours les énergies nécessaires pour terrasser ce fléau.

## LA FOLIE

Cent millions de piastres dépensées pour acheter souvent la perte de la raison et la folie !

Voilà un fait malheureusement trop vrai et constaté par les statistiques médicales.

S'il nous était permis de visiter les maisons de santé où l'on reçoit et traite les alcoolisés, les ivrognes et les délirants, nous assisterions au spectacle le plus humiliant et le plus dégradant. En effet, vous y verriez nombre de victimes de l'alcool tombant dans des agitations nerveuses, incontrôlables. Leurs fonctions intellectuelles sont troublées ; l'appétit est éteint ; le sommeil leur fait défaut ou est troublé par des songes et visions terribles ; leur figure prend des aspects d'hébétude et d'abrutissement. Vous les voyez, tour à tour, en proie à des hallucinations, atteints de fureur ou portés au suicide ; le tout suivi, dans bien des cas, d'aliénation permanente et de paralysie générale.

Il serait quelquefois désirable que ces malheureux fussent exhibés, comme on le faisait autrefois à Sparte, où l'on exposait sur la place publique, des esclaves enivrés, afin d'inspirer, surtout aux jeunes gens, l'horreur de l'ivrognerie.

Visitez un asile d'aliénés et l'on vous y montrera nombre de sujets chez qui la raison est désespérément éteinte, résultat de la débauche, des désordres et de l'ivrognerie.

Permettez-moi une anecdote qui résumera tout ce que je pourrais dire sur ce sujet, et qui aidera à faire ressortir la triste réalité de nos assertions.

Un jour que j'étais à Toronto, je visitai l'asile des aliénés, en compagnie du Dr Clarke, qui en était le surintendant. Je vis alors un spectacle tellement horrible qu'il produisit chez moi un énervement et une émotion indescriptibles.

Après avoir passé à travers un certain nombre de départements dans lesquels les détenus étaient classés suivant le caractère de leur maladie mentale, nous arrivâmes à une salle où on entendait des cris et des hurlements de fauves. Le docteur me dit : « Vous allez voir un sujet unique ! »

Une porte s'ouvre, aussitôt un malheureux à figure effarée, aux yeux presque sortis de leur orbite, ayant sur ses traits tous les signes de la terreur et de l'épouvante, se précipite vers le docteur, puis se jetant vivement derrière lui, comme pour y chercher refuge et protection, il lui saisit la main, en lui disant dans un langage incohérent : — « Docteur, pour l'amour de Dieu, veuillez donc « laver ces taches de sang sur le plancher. Regardez donc comme ce sang est épais et bouillant. « Ne passez pas là, docteur, vous allez souiller « vos pieds et vos habits ! Voyez donc, de plus,

« ce sang qui coule sur moi et sur mes mains !  
« Ces taches de sang que vous voyez partout, vous  
« le savez, docteur, c'est le sang de ma femme, de  
« de ma pauvre et chère femme que j'ai tuée, oui,  
« que j'ai tuée, malheureux que je suis ! »

Puis, le pauvre homme se tordait dans des convulsions d'effroi et dans des crises aiguës de larmes.

Cet aliéné avait, dans un moment de boisson, de furie alcoolique, assassiné sa jeune femme, âgée de 23 ans, qu'il adorait pourtant et qui était la mère de ses trois enfants.

La sentence de mort contre cet ivrogne ne put être exécutée, car cet assassin, accablé de chagrin et de remords, perdit la raison à la suite de sa condamnation.

Vous le savez, on ne pend pas un fou.

## L'OPPROBRE ET LE DÉSHONNEUR !

Cent millions de piastres, dépensées chaque année pour acheter la honte, l'opprobre, le déshonneur et la dégradation !

Je voudrais que vous assisteriez, un de ces matins, à une séance des tribunaux de police correctionnelle, dans les villes, où convergent de si nombreuses épaves de ce vice honteux et repoussant de l'ivrognerie !

Il n'y a rien d'aussi humiliant que de voir ces malheureux chez lesquels toute trace de sentiment humain paraît avoir disparu. Vous les voyez, l'air

hébété, souffrants et malades, la figure hâve ou congestio née, les cheveux en désordre, les habits sales et négligés, tous marmottant de piètres excuses, confessant leur faute et promettant de s'amender. Puis on les entend pleurer et implorer la miséricorde du magistrat.

Les deux-tiers des figurants devant nos cours d'assises, accusés de vol, d'incendie, d'outrages à la personne, de vol à main armée, ou de meurtre, sont des gens adonnés à l'usage immodéré des boissons enivrantes, ou qui, pour se donner le courage de commettre leurs crimes, ont recours à des stimulants et à l'alcool.

Transportons-nous, pour un instant, en esprit, devant les cachots des prisons et des pénitenciers, devant ces tristes cellules dans lesquelles sont enfermés des jeunes gens, des hommes à l'âge mûr, et quelquefois des vieillards.

Procédons à l'interrogatoire sommaire de quelques-uns des habitants de ces sombres et obscures demeures.

Nous voici, par exemple, en présence d'un jeune homme de 20 à 22 ans, qui se tient honteusement derrière les barreaux de son cachot.

Demandons-lui comment il se fait que déjà, à son âge, il en soit réduit au rang dégradant de prisonnier, et pourquoi il est privé de sa liberté.

Ah ! répondra-t-il, j'avais de mauvais compagnons ; ils m'ont entraîné à la buvette et à l'auberge, où j'ai contracté de déplorables habitudes, entr'autres le goût de la boisson, et un soir que

j'étais ivre, j'ai presque assommé un de mes compagnons de débauche. C'est la première fois que je subis une arrestation. Je promets bien de me corriger. Le juge aura-t-il pitié de moi, à cause de mes vieux et respectables parents ?

Passons à la cellule suivante. Elle est occupée par un homme de 35 à 40 ans.

—Pauvre homme, quel a été votre crime ?

—Mon crime, dira-t-il, est le dénouement d'une histoire bien douloureuse. J'étais bien parti dans la vie ; mes affaires étaient assez prospères, mais, insensé, je me suis livré au jeu, compagnon presque inséparable de la boisson. Je suis devenu ivrogne. Tout a mal tourné et, un jour, dans un moment de désespoir, pour essayer de me sauver de la ruine, j'ai commis le crime de faux. J'ai une femme dévouée et de bons enfants. Le juge aura-t-il pitié de moi, à cause de cette pauvre femme et de ces chers enfants ?

Procédons. Qu'apercevons-nous dans une cellule adjacente ? Un homme vouté, usé, décrépît, tremblant de tous ses membres. Il paraît avoir au-delà de 60 ans, bien qu'en réalité il n'en ait que 40.

Ecoutez-le. Il va vous parler.

— Je suis malade et souffrant, victime de la boisson. J'ai passé par toutes les déchéances. Je n'ai plus de logis. Ma femme m'a abandonné ; mes enfants m'ont quitté. Je vis de charité et j'ai été recueilli par la police comme vagabond et mendiant. J'ai tout perdu : espoir, biens, famille,

amis,—et voyez où j'en suis rendu! Le bon Dieu aura-t-il pitié de moi?

Entrons maintenant dans ce grand corridor bordé de cachots étroitement surveillés par des gardiens armés jusqu'aux dents. Là, sur la porte, on devrait inscrire ces mots lugubres du poète: « Ici, laissez toute espérance! »

En effet, c'est le département des meurtriers et des condamnés à mort!

Entendez-vous déjà des pleurs, des gémissements et des paroles entrecoupées de sanglots?—Approchez et vous allez voir un vieux père, une vieille mère, des frères et amis autour d'un malheureux qui, demain, montera à l'échafaud.

L'heure de la séparation est arrivée, mais, avant de partir, la pauvre mère, dans un élan maternel, enlace pour la dernière fois dans ses bras défaillants l'enfant de son cœur, le couvre de ses baisers, l'inonde de ses larmes.

L'instant d'après, le condamné à mort est seul. C'est le temps de s'enquérir de la raison de la sentence de mort prononcée contre lui.

— Ah ! dira-t-il, j'ai tué mon semblable dans un moment de rage alcoolique, ou pour voler ma victime, afin de subvenir à mes débauches et surtout à mon triste penchant pour la boisson !

Le bon Dieu me pardonnera-t-il ? Au moins, aura-t-il pitié des larmes de mes vieux parents ?

Passons à la dixième, vingtième ou quarantième cellule. Toutes ou presque toutes renferment des

rebut de la société, des débris humains, victimes de l'intempérance et de la boisson !

En Canada et dans nombre de pays, l'intempérance est la grande pourvoyeuse de l'échafaud ; oui, c'est l'ivrognerie qui alimente la potence et qui lui fournit le plus grand nombre de sujets.

Sur les 23 individus accusés de meurtre, au contact desquels les accidents de la vie professionnelle nous ont amené, treize en étaient arrivés là à la suite d'abus alcooliques.

Radeliffe, le bourreau ou l'exécuteur des hautes œuvres dans ce pays, affirme, et l'expérience l'a démontré, que la plupart de ceux qui montent sur l'échafaud, sont des gens adonnés à l'ivrognerie, des habitués d'estaminets et de cabarets.

A ce propos, permettez-moi de glisser dans cet entretien un fait historique.

En 1885, nous étions à Régina pour y défendre Riel, le chef des Métis.

Lors de ma première entrevue avec Riel, dans les casernes militaires, je vis, distribuées autour de ces casernes, nombre de tentes dans lesquelles étaient détenus comme prisonniers, sous la garde de soldats armés, tous les métis et sauvages capturés à la suite de l'insurrection. Ces prisonniers attendaient leur procès qui devait s'instruire après celui de Riel.

Entre ces tentes, il y avait un sentier qui permettait de circuler.

Pendant que je causais avec Riel, je vis un jeune homme marcher de long en large, tenant dans

sa main un boulet auquel était rivée une chaîne, prise avec un anneau à la cheville de son pied. Il se dirigea vers la caserne où j'étais.

Je demandai à Riel : Quel est donc ce jeune homme ? Est-il un prisonnier de guerre ?— Non, me dit-il, ce garçon est étranger au pays. Il vient de Leipsig ; son nom est Connors. Il a été condamné à être pendu pour avoir dans un moment d'ivresse, assassiné une vieille femme, avec intention de la voler. Son exécution est fixée pour demain matin, à 7 heures.

Je ne pus m'empêcher d'avoir un profond regard de pitié pour ce pauvre garçon, âgé de 21 ans, à l'air presque hautain et martial, bel homme, plein de santé, loin des siens, privé de toute consolation et qui, à pareille heure, le lendemain, serait couché dans un cercueil entre quatre planches.

Nos regards se rencontrèrent, et arrivé au pied de ma fenêtre, il devina probablement mon émotion, car il me fit un léger salut, que je lui rendis par un autre salut plus accentué.

Cette marque d'attention de ma part parut le toucher.

Ce condamné avait refusé la visite et les consolations de tout prêtre, et en montant sur l'échafaud, il avait dit sur un ton fanfaron, qu'il allait dîner avec le diable !

Le shérif Chapleau, frère de Sir Adolphe Chapleau, au moment de faire jouer la trappe fatale, lui dit :— Connors, n'avez-vous pas quelque message à faire parvenir à des êtres qui vous

seraient chers?—A quoi Connors répondit, avec un sanglot qu'il ne put réprimer : Ma mère, ma pauvre mère ! Si je vous avais écoutée, je ne mourrais pas de la mort infâme du pendu !

Le Père André, ce courageux missionnaire qui assista Riel dans ses derniers instants, se tenait alors sur l'échafaud, et profitant de ce moment de repentir apparent, il lui dit avec onction et bonté : Connors, je vous bénis et je vous absous !

A quoi Connors répondit : Amen.

Et, l'instant d'après, le meurtrier s'agitait au bout d'une corde, dans les affres de l'agonie du pendu.

Dieu avait peut-être pardonné à ce malheureux ivrogne.

## RUINES NATIONALES

Mais, au milieu de ces désolations de tout genre qu'amène l'ivrognerie, ce que je trouve de plus triste et de plus lamentable, ce sont les pertes que la patrie fait par l'extinction prématurée de l'intelligence, chez des hommes à qui un brillant avenir était réservé.

Je connais à l'heure où je trace ces lignes, trois personnages qui, par leurs éminentes qualités intellectuelles, pouvaient prétendre à tous les honneurs et à tous les avancements de la vie sociale et publique. Tous trois étaient doués de talents exceptionnels et nés avec les dons les plus précieux :

cœur généreux, esprit fin et délié, et aussi avec une éloquence enflammée et fort communicative.

L'un était le plus bel orateur que j'aie entendu sur les tribunes publiques, supérieur à Chapleau et à Mercier.

L'autre à 20 ans, écrivait comme Lamartine.

Le troisième avait tous les avantages pour être un avocat et un grand politicien.

Tous les trois auraient pu ambitionner de devenir premier ministre de leur province. Tous les trois, malheureusement, ont mal réglé leur vie, au point que, relativement jeunes, ils sont déjà flétris par ces habitudes dégradantes de l'intempérance qui, après avoir éteint toute volonté et souillé leur intelligence, en ont fait des êtres dignes de pitié et de commisération.

Leur vie est un grand livre de morale, et à chaque page on y lit, avec des navrements de cœur, des faiblesses, des chutes, des humiliations, des déchéances, puis, croyez-moi, souvent des larmes, — et des larmes de sang !

Quelle perte de génies pour la patrie ! Quelles forces vives jetées au fond des gobelets et des coupes maudites de l'ivrognerie ! !

## AUTRES DÉSASTRES DE L'ALCOOL

Continuons de rappeler les funestes ravages de l'intempérance, car, comme il a été dit, on se corrige quelquefois mieux par la vue du mal que par l'exemple du bien.

Ainsi, personne n'ignore que l'ivrognerie, le flacon et la bouteille sont les causes premières de ces multiples et ruineux procès qui se font à la suite des mauvais marchés ou des contrats passés sous l'influence de la boisson.

La boisson est la cause des trois-quarts des parjures, de ce crime abominable contre la société et contre Dieu et qui est, dit-on, puni jusque dans la troisième génération.

Que de fois, des malheureux qui, laissés à leur propre instinct et sentiment, auraient dit la vérité sous serment et aidé le juge à discerner la justice de l'injustice, mais qui, ayant laissé au fond de leur verre une partie de leur raison, ou ayant endormi leur conscience dans l'alcool et le whisky, sont venus tromper le magistrat et mentir devant Dieu qu'ils avaient pris à témoin pour dire la vérité.

Le plus grand nombre des actions en séparation, de la part des femmes contre leur mari, ou de ces derniers contre leur femme, actions qui, entre parenthèses, sont trop fréquentes parmi les catholiques, sont attribuables aux dérèglements alcooliques du mari et quelquefois, faisons-en le triste aveu, à ceux de la femme et de la mère de famille.

Tout le monde sait que l'intempérance est la cause déterminante d'un grand nombre d'hypothèques et de ventes par le shérif.

Qui n'a pas entendu parler de ces querelles et chicanes causées par la boisson, et qui se terminent par des batailles, des rixes sanglantes, suivies

d'arrestations et de condamnations à la prison, au pénitencier et même à la potence.

## LAMENTABLE HISTOIRE

A ce dernier sujet, écoutez la triste histoire que je vais vous raconter.

Il y avait dans une campagne du bas du fleuve, un jeune homme de bonne famille, fils unique, dont le père était propriétaire d'un beau bien. Tout lui souriait dans la vie : il avait santé, force, bien-être.

Ce jeune homme, récemment marié, vivait heureux, et tout faisait prévoir qu'un ange viendrait bientôt égayer son foyer.

Un jour, il part avec un voisin, qui était son ami, pour se rendre au village voisin. Là, histoire de rigoler un instant, on entre dans une buvette, on prend d'abord une consommation, puis, comme il est de règle de ne pas partir sur une seule jambe, on ingurgite un second coup ; on en ordonne un troisième et on ne finit qu'après avoir perdu la raison.

L'heure du retour était passée depuis longtemps, lorsqu'on décida enfin de partir du bouge où on s'était enivré.

Chemin faisant, une chicane d'ivrogne s'élève entre les deux amis ; des paroles on en vient aux coups. Le jeune homme terrasse son compagnon plus faible que lui, le roue de coups de pied et de poing, l'assomme, le tue et l'assassine.

Ce matin-là, ce garçon s'était levé homme libre et citoyen respecté ; le soir il se couchait derrière les barreaux d'une cellule de prison, avec le stigmaté ineffaçable du meurtrier attaché au front.

Je fus chargé de le défendre.

Au cours du procès, son vieux père, accablé de chagrin et d'humiliation, me prit à l'écart et me dit : Monsieur, faites-moi donc la grande faveur de vous rendre à ma maison pour expliquer aux femmes ce qui se passe ici, car moi, je ne comprends rien aux choses de la loi !

J'accédai à cette demande, et le soir je me rendis à la demeure du pauvre vieux.

Avez-vous jamais constaté combien les maisons, surtout à la campagne, exhalent les joies et les tristesses qu'elles renferment ?

Ce soir-là, la maison du vieux père était lugubre.

J'entrai. Je vis, écrasée au pied d'un lit, une vieille femme dont les rides et les yeux rougis me firent comprendre qu'elle était la mère du meurtrier, et sur le lit blanc était couchée une jeune femme à pâleur de cire, tenant dans ses bras un nouveau-né, venu au monde presque au même jour où son père, à la barre des criminels, avait répondu à l'accusation de meurtre portée contre lui.

Je balbutiai quelques consolations à ces malheureuses victimes de l'ivrognerie, et je m'arrachai de ces lieux saturés de tristesse. Malgré mes efforts, l'accusé fut trouvé coupable et condamné à monter sur l'échafaud et, sans une circonstance presque providentielle, il aurait été infailliblement pendu.

Mais le bon Dieu, qui a pitié des ivrognes, non pas à cause d'eux, mais à raison des larmes des mères et, dans le cas présent, des pieuses prières d'une jeune femme, permit que la sentence de mort fût commuée en détention pour la vie dans le pénitencier.

Aujourd'hui, cet homme, après avoir été complètement gracié, est devenu l'apôtre convaincu de la tempérance et ne cesse de dire combien sont funestes et dangereux ces endroits funestes où tout en dépensant son argent, fruit du labeur et du travail, on se réduit au rang ignoble de la brute et de la bête de somme, où l'on perd souvent son honneur et où l'on devient quelque fois meurtrier.

## CAUSES DE L'IVROGNERIE

Nous avons longuement étalé les plaies de l'intempérance, cherchons maintenant quelles en sont les causes et les occasions principales.

Il y en a deux : le bar ou la buvette d'un côté, la bouteille, la cruche et le flacon à domicile, d'un autre côté.

Une des causes principales de l'ivrognerie, c'est l'occasion, c'est-à-dire les circonstances et les lieux qui portent le plus à s'y livrer.

Ces circonstances et ces lieux sont l'auberge et la buvette, et par buvette nous entendons tout endroit où on ne vend que des boissons enivrantes et où on ne fait que le commerce et le trafic

d'enivrer les gens. Nous ne voulons pas parler en mal de tous les hôteliers ; nous en avons connus qui était de braves gens ; il y en a encore qui sont de charitables et généreux citoyens.

Mais ne confondons pas l'homme avec le métier.

La buvette et l'auberge, il y a peut-être des exceptions, sont en général, ce que nous appellerons les temples du vice, de la dissolution des mœurs et de la dégradation, surtout des jeunes gens.

Les fidèles de ces temples, qu'on appelle tour à tour auberges, buvettes, restaurants, tavernes, gargottes, estaminets, bouchons, cabarets, etc., font dans ces lieux le sacrifice lent, mais certain et douloureux, de l'honneur et de la dignité individuelle.

Là, dans ces buvettes, le père de famille fait le sacrifice du pain de ses enfants, de leur vêtement, de leur bien-être et, presque toujours, du respect qui lui est dû. Que de malheureux pères refusent durement une pièce de cinq ou de dix sous, qui ferait le bonheur de leurs chers petits enfants, ou quelques dollars à une femme dévouée, qui s'en servirait pour les besoins de la maison, et qui l'instant d'après vont, de gaieté de cœur, dépenser à la buvette deux ou trois dollars avec, souvent, des gens sans aveu et méprisables.

Là, dans ces lieux sinistres, dans la buvette, l'époux fait le sacrifice de l'amour d'une femme bonne, aimante et dévouée, et qui voudrait aimer davantage, mais dont les élans sont repoussés,

parce qu'on leur préfère le plaisir fictif et factice de la buvette et du cabaret.

Là, dans ces estaminets, le jeune homme, souvent élevé chrétiennement, et dans de bons principes, et qui a été l'objet de sollicitudes maternelles, fait le sacrifice de son avancement, de son avenir, de sa santé, et devient la cause de chagrins et de honte pour toute une famille.

Permettez-moi un trait, celui d'une mère mourant de douleur par suite des excès alcooliques de son enfant dans les buvettes et les tavernes.

Lorsque j'étais avocat, un soir que je travaillais tranquillement dans mon étude privée, la sonnette de ma maison fut vivement agitée, et une femme, tout habillée de noir, entra comme un coup de vent, dans mes appartements.

Sans explications au préalable, tout de suite, elle me dit d'un ton déchirant :— « On m'a enlevé mon enfant ! mon enfant a été arrêté ! Je veux avoir mon fils ; ils n'ont pas le droit de me l'enlever ; vous allez me rendre mon enfant ; ne retardez pas, car je ne peux vivre à la pensée que ce pauvre enfant soit en prison et couché derrière les barreaux d'un cachot ! »

Cette femme, qui était au paroxysme du désespoir, me fit comprendre, tant bien que mal, que son fils, âgé de 18 ans, avait été arrêté, sous l'accusation d'avoir volé son patron, pour satisfaire son malheureux penchant à l'ivrognerie, et aussi pour défrayer les dépenses qu'il faisait dans les buvettes.

Je voulus calmer cette pauvre mère et lui faire comprendre qu'à cette heure avancée de la nuit, il était impossible d'adopter des procédures pour faire libérer son fils.

Ce fut en vain. Elle s'agita davantage, au point que ses forces physiques et morales la trahissant, elle tomba épuisée, la tête en avant, se frappant, dans sa chute, la figure sur l'angle aigu d'une boîte en fer servant de coffre de sûreté, et s'infligea au front une large blessure par laquelle le sang coulait à flots abondants.

Trois jours après, cette pauvre mère succombait à une congestion cérébrale.

Elle fut portée en terre, suivie de son fils quasi meurtrier.

Ce dernier, s'enfuit en pays étranger où, frappé de la malédiction et de la rétribution divines, il mourut de mort honteuse, c'est-à-dire sur le gibet.— Car il est écrit que la Providence punira toujours le fils ivrogne qui fait pleurer et mourir sa mère!!

Savez-vous comment Zola, écrivain français, qualifiait les buvettes, les tavernes et les cabarets? Il les a justement appelés : *assommoirs* ; car c'est, en effet, là où l'on assomme les plus nobles facultés de l'homme : la raison, le cœur et la dignité. Le cabaret, le bar room, c'est l'endroit où, après avoir dépensé tout son argent, le malheureux ivrogne incapable de se conduire, est brutalement éconduit et jeté sans protection sur la voie publique, pour être recueilli par les officiers de la paix qui l'appréhendent, le conduisent au poste, où il

est confondu parmi les plus méprisables vagabonds, pour de là être traduit devant les tribunaux correctionnels, qui le condamnent à l'amende où à la prison.

Oh! alors, le théâtre est changé. Hier, ce pauvre homme s'appuyait sur le *bar room*, aujourd'hui il se tient à la barre des criminels. Hier il perdait son argent, son intelligence et son honneur dans une salle toute resplendissante, remplie de lumières étincelantes, de musique pleine d'entrain, et où l'on versait des liqueurs ou plutôt des poisons vermeils, de toutes couleurs et de toute façon. Là dans ce bar, l'hotelier était obséquieux, avenant, poli, les compagnons étaient nombreux, joyeux, on n'entendait que des propos et des discours vides de sens, mais entrecoupés de rires épais et voluptueux.

Aujourd'hui la scène est changée; le malheureux est à la barre des accusés, entre deux hommes de police, il souffre, il est malade, mais personne ne le soulage, les amis ont disparu, l'hôtelier n'y est plus, il ne vient pas lui servir une consommation qui soulagerait momentanément son estomac délabré et en feu. Non, au moment où le magistrat le condamne, le même buvetier vide dans des coupes bien ciselées, encore de la boisson, toujours de la boisson à d'autres victimes qui prendront demain sa place à la banquette des accusés.

Que de victimes de la buvette après de telles humiliations ont quitté leur emploi et domicile et

sont allés chercher refuge dans d'autres villes où ils se sont expatriés.

Mais pourquoi donc les buvettes et les gargottes sont-elles des endroits si pernicious, si fatals à la famille, à la société et même à l'honneur national? C'est parce que, suivant l'ancien axiome qui est toujours vrai: Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es?

Or, quels sont les dévôts et les habitués des buvettes? Il y a des exceptions, mais généralement, c'est là où convergent les désœuvrés, les flâneurs, les fainéants, les démoralisés, les vicieux et quelquefois les criminels.

Au contact de ces recrues de l'intempérance et de l'ivrognerie, il n'y a rien de bon à apprendre ni à entendre. Là, on fait rarement des discussions pratiques et sérieuses sur des sujets utiles et des questions d'ordre moral. Les discours et les conversations ont trait à des potins vulgaires, grossiers, qu'on ne tolérerait pas dans une bonne compagnie. On n'y entend que des paris de maquignons ou de cabaleurs d'élection; on parle de maisons désordonnées, de personnes vicieuses; on y fait le récit détaillé de combats de coqs, de chiens et de pugilistes, toutes et autant de choses qui ne mettent rien au cœur ou à l'esprit.

Là, on voit des gens dépravés, des ivrognes titubants et dégoûtants, prononcer les paroles les plus obscènes et proférer des jurons et des blasphèmes si terrifiants contre Dieu, la Vierge et les

Saints, que le mot de Musset revient au souvenir : Christ, est-ce vrai que tu es mort pour tous ceux-là !

Non, mille fois non, comme le disait l'archevêque de Montréal, la buvette n'a jamais été profitable au père de famille et n'a jamais été utile au jeune homme ; que l'on me cite, ajoutait-il, un cas, un seul cas où le bar et la buvette aient produit quelque bien et avantage.

Nous affirmons que la buvette est la cause certaine et presque inévitable des trois quarts des offenses et des crimes qui amènent les accusés devant les cours criminelles.

Je voudrais avoir la voix assez vibrante et assez éclatante pour trouver écho dans le cœur de mes compatriotes, et surtout de la jeunesse canadienne-française qui aspire à la considération, au bien-être et à la fortune, et je leur dirais avec toute la conviction et l'expérience que l'âge et la vie nous ont données : Ne franchissez jamais le seuil de ces lieux pernicious, car chaque fois que vous y ingurgitez un verre de boisson, vous risquez votre avenir et votre bonheur.

Une autre occasion funeste d'intempérance, c'est la bouteille, la cruche ou le flacon, ou, en d'autres termes, ce sont les liqueurs alcooliques et enivrantes gardées à domicile.

La boisson chez soi est une tentation à laquelle peu de gens ont le courage de résister. Elle est la cause de mauvais exemples du père aux enfants, du maître aux serviteurs et quelquefois du mari à la femme.

Elle fait contracter des habitudes, imperceptibles d'abord, mais qui avec le temps, deviennent insurmontables et invincibles.

La boisson dans une maison est un ennemi; c'est un poison dangereux.

Permettez-moi une comparaison.

Si, dans une assemblée ou sur une place publique, quelqu'un s'écriait tout à coup et de la force de ses poumons : Il y a un ennemi dans la paroisse, un voleur, plus que cela, il y a dans vos maisons un assassin qui veut non seulement se livrer au pillage et à la destruction de vos propriétés, mais qui veut empoisonner votre vie et celle des femmes et des enfants, je vois de suite, nos gens avec le courage et l'ardeur qui les distinguent, se lever comme un seul homme, le poing en l'air et saisir la première arme à leur portée, pour chasser ce voleur et cet assassin.

Mes amis, abaissez vos poings, cachez vos armes et vos fusils, car l'ennemi qu'il y a dans bien des demeures est un assassin et un voleur auquel on donne complaisamment l'hospitalité et la meilleure place dans nos maisons.

Cet ennemi qui vient s'emparer de vos biens, jeter le désordre, la ruine et la mort dans les familles, c'est le flacon, c'est la bouteille, et cet ennemi ne se combat pas, ne se terrasse pas avec des armes à feu, avec la violence ou la force physique, mais cette assassin est combattu, terrassé, vaincu avec une arme invincible, quand elle est placée dans la main d'un homme d'honneur, d'un

homme qui a le cœur à la bonne place, qui a du sang dans les veines, du respect pour lui et qui est surtout craignant Dieu.

Vous la connaissez, tous, cette arme; elle est bien simple, c'est la pieuse, la douce et la divine croix de tempérance!

### LA CROIX DE TEMÉRANCE!

Comme elle est belle cette croix de tempérance suspendue aux murs de nos maisons! Comme elle est solennelle la prière en commun des bonnes familles canadiennes, dite au pied de la croix de tempérance!

Pour moi, ces deux simples morceaux de bois placés l'un en travers de l'autre et qui forment la croix, sont le plus bel ornement de la demeure d'un habitant et de l'homme du peuple.

La croix de tempérance! croyez-moi, c'est le plus sûr gage de protection céleste; c'est le symbole des consolations, des espérances et des joies de la famille.

La croix de tempérance! c'est un précieux talisman et le plus puissant préservatif contre les malheurs, les chagrins et les afflictions de l'humanité.

La croix de tempérance! c'est le grand paratonnerre de Dieu, qui écarte ses foudres et ses châtements et qui, comme un courant électrique, attire sur nous et sur la race canadienne les bénédictions du Dieu des nations, si nous avons

le courage de pratiquer la belle et grande vertu de tempérance.

## UNE CROIX AU FEU

Après une de ces retraites efficaces comme celles prêchées dans nos campagnes, un individu avait pris la croix de tempérance et avait promis de ne pas boire ; mais le malheureux, oublieux de ses promesses, tomba bientôt dans tous les excès alcooliques, et cela, au grand scandale de sa localité et au point de compromettre sa santé et le bien de sa famille.

Un dimanche, le curé se rendit chez le pauvre ivrogne et lui dit : « Mon ami, vous n'êtes pas un « brave, vous avez manqué à votre parole et au « serment, pour ainsi dire, que vous aviez prêté sur « cette croix, devant Dieu, de ne pas boire. Aussi « votre maison n'est plus digne de garder cette « croix, et je viens pour vous l'enlever.—Prenez-« la, votre croix, dit l'ivrogne, et donnez-la à un « autre, si vous voulez ; je n'y tiens pas !

« Non, mon ami, dit le curé, la croix d'un « ivrogne ne se transporte pas et ne se donne pas ! « Ce serait un trop triste présent et qui ferait au- « gurer bien des malheurs à celui qui l'accepterait ; « non, la croix d'un ivrogne doit être livrée aux « flammes, » ajoute le curé, qui, saisissant celle pendue au mur de la maison, la cassa sur ses genoux et la jeta au feu.

Le malheureux ivrogne, comme frappé au cœur à la vue de la croix qui grésillait dans les flammes, fut saisi subitement d'une idée presque inspirée et lumineuse. Relevant vivement la manche de son habit, il plongea sa main dans le feu et en retira un tronçon de la croix tout enflammé ; puis d'une voix ardente, il s'écria en sanglottant : « Monsieur  
« le curé, écoutez-bien ! Ce que toute une croix n'a  
« pas pu faire, une branche de cette croix calcinée  
« le fera. Je jure, cette fois, que je ne boirai plus.  
« Non, je ne boirai plus. Remettez à sa place ce  
« tronçon de la croix bénie qui opérera un miracle  
« en ma faveur ! »

Et se jetant aux genoux du saint prêtre, il dit avec effusion : « Bénissez-moi et pardonnez-moi. »

Cet homme fut, cette fois, fidèle à sa parole, et longtemps après, sentant ses derniers moments arrivés, il fit approcher ses enfants et leur dit : Mes enfants, conservez précieusement ce morceau brûlé de la croix bénie, et je veux qu'au jour de mes funérailles quelqu'un la porte en tête du cortège funèbre, car c'est ce morceau de la croix qui m'a ramené non seulement à la sobriété et à la tempérance, mais encore et surtout aux devoirs du chrétien, et qui me permet de mourir content et de vous donner la bénédiction paternelle !

Chefs de famille et jeunes gens qui voulez, à votre tour, devenir des citoyens, allez donc de suite vous enrôler dans les milices et sous les étendards de la croix de tempérance ; venez aux

pieds des autels recevoir cette croix, qui est le plus bel apanage du chrétien et du citoyen ; venez donc tous et sans exception, vous munir de cette croix de tempérance qui contribuera à faire de votre paroisse, de votre village ou de votre ville, un endroit exemplaire et un foyer ardent de vertus morales et civiques.

### DEVOIRS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Si la croix de tempérance est une arme spirituelle et toute puissante contre l'ivrognerie, la tempérance trouve un autre appui et un autre facteur puissant dans les conseils municipaux, lorsque les mandataires du peuple, duement assermentés, comprennent l'étendue de leurs devoirs et de leurs obligations envers la société.

Ce serait une présomption de notre part de rappeler au long les devoirs des conseillers et échevins, d'autant plus qu'en général, les contribuables sont représentés par des hommes qui ont à cœur le bien-être et le progrès de leur municipalité.

Mais, au-dessus de ces devoirs civils, il y en a un plus grand, c'est le devoir moral de protéger les pauvres mères, l'avenir du jeune homme et l'honneur du père de famille.

La mission confiée au conseiller par le législateur et l'électeur municipal est aussi grande que celle dévolue au député provincial ou fédéral.

Cette mission, c'est celle de surveiller la morale publique.

En effet, la loi confère aux conseillers le pouvoir, si plein de responsabilité, de prohiber ou de réglementer la vente des boissons enivrantes.

La prohibition absolue et strictement appliquée de la vente des boissons, serait l'idéal en pareille matière.

Mais l'on objecte que les mœurs sociales et publiques ne se concilient guère avec la prohibition.

Concédonc le fait, pour un instant.

Cependant, regardez les endroits où il n'y a pas de débits de boissons.

Est-ce qu'on n'y vit pas plus heureux? Les arrestations pour infraction à la paix publique n'y sont-elles pas moins nombreuses? L'ouvrier n'y dépose-t-il pas davantage à la banque le fruit de son travail et de ses économies? La concorde et l'union n'existent-elles pas plus dans la famille et dans la société? Les dépenses municipales ne sont-elles pas moindres?

Mais l'on répond:—Des débits de boissons, il en faut pour les voyageurs. Sans auberges licenciées, le commerce est languissant, les affaires ne marchent point!

Pour les voyageurs?—Mais les voyageurs ne sont pas tous des ivrognes! Plus des trois-quarts sont des gens sobres, et, pour l'autre quart, il faudrait un, deux ou trois débits de boissons par paroisse ou village?

Ce serait encore à moitié mal, s'il n'y avait que les voyageurs qui s'abreuvaient à ces auges publiques! Mais, malheureusement, les buvettes sont

des écoles pernicieuses où les contribuables, hommes et jeunes gens, apprennent à boire et à dépenser le plus clair de leur revenu.

Est-il possible qu'un voyageur de commerce, ou un voyageur pour son agrément, ne pourrait plus se reposer, ou vendre ou acheter des marchandises sans le bar-room, sans la traite, la bouteille ou le flacon ?

Est-ce que le bar-room et la buvette sont devenus des sanatoriums pour les voyageurs malades ou des entrepôts de commerce et des lieux de quotation du prix des marchandises ? Est-ce que le bar-room et la buvette sont des endroits où la marchandise prend plus de valeur ou peut être vendue et écoulée plus facilement et plus avantageusement ?

Est-ce un endroit où le marchand et l'acheteur deviennent plus perpicaces et intelligents et ont l'esprit plus lucide pour transiger leurs affaires ?

Il suffit de poser ces questions et d'autres dans la même note, pour obtenir une réponse victorieuse.

Mais les partisans du bar et des licences ajoutent, avec une quasi-pieuse compassion : Ces pauvres hôteliers ne peuvent vivre sans une licence pour une buvette !

Serait-ce le cas ? Pour faire vivre un ou deux hôteliers, est-il nécessaire de ruiner 75 ou 100 individus ?

Pour permettre à deux ou trois hôteliers ou débitants de boisson de vivre grassement du produit des

labeurs de l'ouvrier, est-il juste d'exposer 75 à 100 jeunes gens à devenir ivrognes ?

Il nous semble qu'il y a un moyen de contourner la difficulté.

L'aubergiste doit vivre, — personne ne s'y objecte, — alors qu'il charge au voyageur le double de ce que ce dernier paie maintenant pour son coucher et ses repas, et ce voyageur, qui n'aura plus l'occasion de dépenser \$1.50, \$2 ou \$3 par jour en boisson, serait à ces conditions, encore plus avancé.

Concédon, pour un instant, qu'il faille des hôtels licenciés. C'est alors que les conseillers ont un devoir moral à remplir, celui de la réglementation rigoureuse de la vente des boissons.

Il n'y aura jamais de vente régulière des boissons, suivant la loi ou les règlements municipaux, à moins que les certificats de licence ne soient octroyés à des hommes sobres et respectables.

Puis il incombe aux conseillers de surveiller ces hôteliers, en faisant punir sans merci ceux qui commettent le crime de vendre de la boisson aux mineurs, à des gens déjà sous l'influence de la boisson, aux interdits ou aux maris dont les femmes ont sommé l'hôtelier de ne pas leur livrer de boisson.

Quant à l'heure réglementaire, les conseils municipaux devraient ordonner que les bars ou débits de boisson n'ouvrent point avant 7 heures du matin ni après 10 heures du soir, et ferment à 7 heures du soir le samedi, et aussi qu'ils restent fermés les jours de fêtes religieuses et nationales.

Pourquoi ouvrir les bars avant 7 hrs du matin ?  
Quel est l'utilité de cette ouverture matinale ?

—Pour l'utilité des voyageurs, dira-t-on. Mais ils n'ont pas tous la réputation d'être des gens aussi matinaux !

Non, ce n'est pas pour le voyageur, mais le plus souvent, c'est pour l'ouvrier, l'homme de la localité qui, avant tout travail manuel ou intellectuel, absorbe deux ou trois consommations qui affectent son énergie et rendent son travail inefficace.

Pourquoi ouvrir les bars après 10 heures du soir ?  
—Pour les voyageurs, direz-vous encore ! Mais il y a des limites à se servir du voyageur comme paravent.

Ce n'est pas pour le voyageur, c'est pour le joueur de cartes qui se tient dans des petits compartiments où on lui sert des boissons pour activer l'ardeur du jeu ; c'est pour le retardataire qui devrait être chez lui ; c'est pour l'ivrogne endurci qui ne se contente pas de boire tout le jour, mais qui voudrait boire toute la nuit.

Assez de développements sur ce sujet, et concluons par un appel au cœur et à la conscience des mandataires du peuple et des conseillers municipaux, en leur rappelant la satisfaction et l'honneur du devoir public accompli en pareil cas.

Ainsi, voyez cet enfant proprement et chaudement vêtu, qui se dirige régulièrement vers l'école de son village, avec cahiers et livres sous le bras. Cet enfant paraît heureux, et tout dénote chez lui

qu'il est bien élevé et qu'il subit journellement l'influence du bon exemple paternel.

Conseillers municipaux, que la vue de cet enfant vous réjouisse! C'est là presque votre œuvre! C'est vous qui aidez à l'éducation de cet enfant, qui deviendra un bon citoyen et qui, plus tard, vous bénira, car c'est vous qui avez protégé son père contre les faiblesse de l'ivrognerie, par la prohibition ou la réglementation rigoureuse de la vente des boissons enivrantes et qui lui aurez permis d'apporter à la maison tout le fruit de son travail.

Voyez cette mère de famille, elle est heureuse; sa maison est bien réglée et entretenue; tout est propre et respire l'aisance et le bien-être! A ce foyer, il y a de la paix, de la concorde et de l'amour; les enfants aiment et respectent leurs parents, et ceux-ci ont toutes les consolations que la Providence réserve aux bons pères et aux bonnes mères.

Conseillers municipaux, c'est encore là votre œuvre; vous avez droit à la reconnaissance de ces familles, qui ne sont pas les victimes douloureuses de l'ivrognerie, que nous rencontrons si souvent dans les endroits où la boisson est vendue librement, sans discrétion et sans le contrôle municipal.

Conseillers municipaux, vous qui, par une ferme et énergique politique municipale en matière de liqueurs, assurez la paix et la sobriété de vos mandants ou électeurs, je proclame que vous contribuez grandement à la prospérité nationale du Canada, et que vous êtes des patriotes, si l'on entend par patriotisme le désir de bien servir ses concitoyens,

l'amour de son pays et l'espérance de le voir grandir.

Mais d'un autre côté, conseillers et échevins qui manquez à vos devoirs sur la question des licences des auberges et des buvettes, vous êtes des prévaricateurs devant la loi, devant les hommes et devant Dieu.

Ecoutez la terrible leçon que vous donnait dernièrement un condamné à mort.

Je lisais dans un grand quotidien américain qu'un malheureux avait été condamné à mort pour avoir assassiné sa femme dans un moment de fureur alcoolique.

Suivant l'usage en pareil cas, on lui demanda de déclarer s'il avait quelque chose à dire, avant que la sentence de mort fut prononcée contre lui.

« Oui, dit-il, je parlerai, pourvu que j'aie la liberté entière de le faire et que je ne sois pas interrompu.

J'ai tué, c'est vrai, je suis un meurtrier; j'ai teint mes mains du sang de ma pauvre femme. Je suis coupable, je dois être condamné à mort : c'est juste. Oeil pour œil, dent pour dent, c'est la loi du talion. Mais, ce qui est injuste, c'est d'être condamné seul, lorsque mes complices, plus coupables que moi et qui sont la cause première de mon crime, sont en pleine liberté.

Ces complices vous les connaissez, monsieur le juge : ce sont le maire et les conseillers que je vois présents en cette cour de justice, venus ici probablement pour se repaître du spectacle d'une

condamnation à mort. Voilà les grands coupables qui, dans un instant, reprendront paisiblement le chemin de leur demeure, tandis que moi je serai conduit à la prison, pour de là, en quelques jours, être conduit au lieu infâme du gibet et des exécutions.

Savez-vous quel est le crime du maire et des échevins ? C'est d'avoir, sans raison et sans justification, octroyé une licence d'auberge pour la vente des liqueurs alcooliques dans notre paisible village.

Jusque là, j'étais un homme sobre, un ouvrier industriel, aimant ma femme et mes enfants et apportant chaque soir au logis le produit de mon travail. Mais le jour terrible, le jour maudit est venu où le maire et ses collègues ont criminellement apposé leur signature sur un document permettant la vente de la boisson.

Pour moi, comme pour bien d'autres, cette signature a été le tocsin de mon bonheur. J'ai succombé à la tentation. J'ai bu une fois, croyant que ce serait la dernière ; mais non, ç'a été le prélude de ma déchéance et de mon malheur.

Depuis j'ai perdu le sentiments de l'honneur, j'ai abandonné ceux qui m'étaient chers, je me suis vautré dans le whisky, et c'est sous l'influence de ce whisky que j'ai tué la compagne fidèle de ma vie.

Je vais mourir seul, mais je devrais avoir pour compagnons de baigne et de gibet le maire et ses

conseillers, sans lesquels je n'aurais pas commis le crime dont je me suis rendu coupable.

Je vais mourir, mais pendant vingt ans à venir, vous, maire et conseillers, vous serez maudits par mes enfants devenus orphelins par votre faute.

Maintenant, monsieur le juge, prononcez votre sentence de mort!»

Maire et conseillers municipaux, nous ne craignons pas de déclarer que, lorsque vous accordez sans nécessité, — et il y en a rarement, — une licence d'auberge, ou licence pour vendre des boissons spiritueuses dans une paroisse, dans un village ou dans une ville, vous devenez complices de tous les crimes que la boisson fait commettre, et devant les hommes et devant Dieu, vous êtes responsables des malheurs si nombreux causés par l'ivrognerie.

## PROTECTIONS MORALES CONTRE L'IVROGNERIE

Nous avons indiqué sommairement quelques remèdes contre l'intempérance et l'ivrognerie.

Maintenant énumérons quelles sont les protections morales contre l'ivrognerie.

Elles sont nombreuses. Je les trouve dans les plis du cœur de tout homme bien né, dans les sentiments de dignité et de fierté personnelle, dans les légitimes ambitions de fortune et de grandeur et dans le désir naturel de bien-être, de bonheur, de santé et de longue vie.

La garantie la plus certaine d'un succès durable et de plaisir constant, nous est offerte par la sobriété et la tempérance.

Mettez, par exemple, à côté de l'homme riche adonné à l'ivrognerie, l'homme pauvre, mais sobre et tempérant. Le premier, dans son palais à lambris dorés ou dans sa demeure somptueuse, après des plaisirs fictifs et factices, passe par des énervements, subit des ennuis, éprouve des découragements,—résultats de l'alcoolisme,—qui lui rendent la vie lourde et pénible. Au contraire, l'homme pauvre mais sobre, après avoir donné, le matin, sa première pensée à son Dieu, s'en va remplir joyeusement les devoirs de son état. Tout respire chez lui l'honnêteté, la franchise, le bien-être.

Le soir venu, il rentre sous son toit, le corps fatigué, les mains meurtries par les saintes plaies du travail, mais l'esprit serein, reposé, à l'idée qu'il y a du bon pain sur la table de la famille et que ce pain est d'autant plus béni qu'il est partagé entre des enfants qui respectent le père et la mère.

Il est heureux parce qu'il sait que les enfants sont pourvus de vêtements chauds, qu'ils obtiendront une instruction passable qui leur permettra de se frayer une place honorable dans la société, de parvenir à la fortune et quelquefois aux honneurs auxquels sont arrivés la plupart des grands hommes qui, partis des rangs les plus humbles,

sont devenus l'honneur et l'orgueil du peuple canadien.

## UN EXEMPLE POUR LES OUVRIERS

A ce sujet, hommes du peuple et ouvriers, rappelez-vous qu'un des vôtres, simple maçon maniant journallement la truelle, a su par son tact, sa dignité personnelle et surtout sa tempérance et sa sobriété, s'élever au premier rang des hommes publics de notre pays et devenir Premier Ministre du Canada. Je veux parler de l'honorable Alexander MacKenzie.

## SANTÉ ET LONGUE VIE

Nous avons affirmé qu'en bien des cas, la tempérance assurait la santé et une longue vie.

En voulez-vous des exemples ?

Regardez cet étonnant et patriarcal vieillard, Sir Chs Tupper, ancien Premier Ministre du Canada, cet orateur puissant, ce politicien dont le nom a été mêlé, depuis près de trois quarts de siècle, à tous les *grands événements* du pays, avant et depuis la Confédération, dont il a été un des pères. Malgré ses 90 ans, il déploie encore une activité presque juvénile, au point qu'il peut se transporter, sans fatigue et sans inconvénient, plusieurs fois l'année, d'un continent à l'autre.

Cette activité, ce grand âge, ce puissant organisme sont le résultat de la sobriété et de la

tempérance et nous pourrions dire de lui ce que Macaulay dans son Histoire d'Angleterre dit d'un personnage historique : «In youth his habits had been temperate; and his temperance had his proper reward, a singularly green and vigourous old age.»

Un autre qui pourrait disputer la palme du vieil âge à Sir Chs Tupper, est ce noble Canadien qui, à Londres, comme représentant de la Puissance du Canada, jette tant d'éclat sur notre pays, par le prestige de son nom et l'emploi si généreux de sa fortune, vous avez deviné le nom de Lord Strathcona, âgé de 86 ans, ce digne partisan de la sobriété, qui a obtenu richesses, titres, honneurs, santé et longue vie, grâce à sa proverbiale tempérance !

## LA SOBRIÉTÉ EST LE GAGE DU SUCCÈS DANS LES AFFAIRES

La tempérance constitue dans tous les états de la vie le certificat indispensable d'honnêteté et la condition *sine qua non* de l'obtention de tout emploi responsable, dans les institutions financières et dans les chemins de fer etc., etc.

Il y a quelques mois, il m'était donné de constater d'une façon éloquente combien l'alcool est incompatible avec le travail intellectuel, les calculs de la finance, les agitations de la bourse et les responsabilités des grandes entreprises. Mon ami, Mr James Greenshields, conseil du Roi, avec sa générosité accoutumée, m'avait invité à prendre le

lunch au Club Canada, dans la bâtisse du Stock Exchange, à Montréal. Là, dans la grande salle à diner, il y avait trois cents convives qui se recrutaient parmi les marchands, les manufacturiers et les banquiers de la métropole canadienne.

Greenshields me dit: Vous voyez ici des gens qui représentent au-delà de \$75,000,000. Regardez et vous n'en verrez pas cinq qui boivent du vin pendant ou après le dîner.

Cette remarque piqua ma curiosité, et je promennai un regard circulaire pour juger de l'exactitude de l'affirmation de mon ami. En effet, tous ces gens riches et quasi-millionnaires s'abstenaient de vin et de bière, ne buvant que des eaux gazeuses, du lait, du thé ou du café. Pourtant, l'argent ne leur faisait pas défaut, et ils auraient pu aisément se donner le luxe des vins les plus riches et les plus généreux.

Mais non, ces hommes pratiques comprenaient que, pour réussir en affaires, on ne saurait avoir trop de lucidité d'esprit, et que le vin, au lieu de fortifier le jugement, ne fait qu'endormir l'énergie et les facultés mentales.

## SOBRIÉTÉ, GARANTIE DU BONHEUR DOMESTIQUE

Dans un autre ordre d'idées, voyez cette jeune fille, intéressante, belle, gentille, aimable: elle va unir son sort, dans quelques jours, à un jeune homme.

Est-il riche, demandera-t-on ?—Non, mais, par contre, il est sobre.

Alors, ajoutera-t-on, ce jeune homme fera son chemin, il sera un bon mari, sa femme sera heureuse !

D'un autre côté, si cette jeune fille doit épouser un jeune homme riche, mais adonné à l'usage des boissons, on ne manquera pas de dire : Pauvre jeune fille ! son bonheur sera de courte durée et, avant longtemps, elle versera des larmes !

J'ai connu deux jeunes filles accomplies et dont l'éducation avait été surveillée par une mère chrétienne, toutes deux charmantes et fort recherchées, car elle jetaient un vif éclat dans les cercles qu'elles fréquentaient.

Toutes deux se marièrent, à une semaine d'intervalle, l'une à un jeune homme appartenant à une riche famille. Le mariage fut brillant, les cadeaux nombreux et les invités recrutés parmi les membres de la plus haute société.

Pour certains esprits, cet éclat et cette richesse constituent des gages de bonheur, mais il n'en devait pas être ainsi.

Le mari était un clubiste invétéré, un sportman à la mode, un noceur, menant la vie à grandes guides, au milieu des compagnies douteuses et surtout dans les festins.

La douceur, les prières et la bonté de la jeune épouse n'eurent pas raison des malheureuses habitudes du mari.

L'autre sœur fit une modeste alliance ; elle épousa un jeune professionnel appartenant à une humble famille ; mais c'était un laborieux, un ambitieux, doué de grands talents, surtout d'une sobriété exemplaire.

En peu d'années, il devint une célébrité judiciaire et acquit une jolie fortune, qui fut employée à faire le bonheur de son épouse et de ses enfants.

Vingt ans après,—c'était à la veille de Noël,—je rencontrai une femme bien mise chez laquelle tout dénotait la santé et l'aisance ; elle se dirigeait, l'air inquiet et soucieux vers une rue écartée de la ville, dans une voiture lourdement chargée. Tout à coup, elle s'arrête devant une maison pauvre, isolée et dont l'ameublement était bien chétif. Là se trouvaient des enfants pâles, tristes et silencieux. Ces pauvres petits savaient bien qu'on était à la veille d'une grande fête, mais on leur avait fait comprendre que, cette fois, le Bon Jésus ne s'arrêterait pas chez eux pour y remplir les bas de Noël. Sur un lit, dans une chambre à peine garnie, il y avait une femme déjà vieille, malade et qui semblait perdue dans de sombres pensées.

Il fallut toute l'affection et les chauds baisers de la visiteuse pour la réveiller. C'était la sœur heureuse, la femme de l'homme sobre qui, jouant le rôle de douce Providence, venait apporter à la femme et aux enfants du dissipateur et de l'ivrogne, des aliments, des consolations et tout ce qu'il fallait pour égayer cette triste demeure et lui

donner l'apparence d'un beau et joyeux jour de Noël.

L'ivrogne, voyez-vous, avait mangé tous son bien, où plutôt il avait bu sa fortune.

Enfin, les grandes et légitimes ambitions, celles des députés et des hommes d'État de servir loyalement leur pays, de le grandir aux yeux de l'étranger, et de le développer par de gigantesques conceptions, ne se sont réalisées qu'en autant que la sobriété et la tempérance ont été les acolytes de ces ambitions.

Citons quelques exemples, à l'honneur du Dominion du Canada !

Je voudrais que le peuple Canadien assistât à une séance tourmentée de la Chambre des Communes à Ottawa. Vous y verriez, au milieu de la députation agitée, un homme qui a dépassé depuis longtemps le méridien de la vie. Il se tient là à sa banquette, digne, calme, serein. Il ne paraît pas préoccupé. Pourtant c'est à lui qu'échoient les plus grandes responsabilités.

A 20 ans, la santé de cet homme était tellement précaire, qu'elle inspirait des inquiétudes à ses amis.

A 40 ans, les compagnies d'assurance sur la vie refusaient de l'assurer.

A 50 et quelques années, il était chef de parti, et depuis, vous le savez, Sir Wilfrid Laurier est devenu le Premier Ministre vénéré du Canada.

Cet homme remarquable a conservé et développé ses forces physiques, a trompé les calculs de la science médicale et a fait valoir les dons éminents qu'il a reçu de la Providence, par le travail, le respect de lui-même et des autres, et surtout et avant tout, par la sobriété et la tempérance !

Pour servir une cause juste et grande, nous ne voudrions pas manquer au sentiment de délicatesse, en prônant les vertus d'un homme qui a des adversaires même parmi ses admirateurs. Aussi, pour calmer toute appréhension et ramener les choses à point, traversez le parquet de la Chambre des Communes et vous vous y arrêterez devant une personnalité relativement inconnue, il y a 15 ans. Alors, c'était presque un jeune avocat de grand mérite, si vous le voulez, mais qui n'avait qu'une réputation régionale. Aujourd'hui, par sa constance au travail, sa tournure d'esprit, ses solides qualités d'homme d'État, et surtout par sa sobriété et sa tempérance, M. Borden est devenu le chef considéré d'un grand parti qui peut se réclamer, à juste titre, d'avoir contribué, dans une large mesure, au développement du pays, et qui ne désespère pas, malgré les dernières élections, de diriger encore un de ces jours, l'orientation politique de la Puissance du Canada.

## LA TEMPÉRANCE FAIT LES GRANDS JUGES

Nous avons dit que la tempérance était la compagnie indispensable de la dignité et de la fierté personnelle.

Ainsi, dans la hiérarchie judiciaire du Canada, ce n'est pas seulement le talent, l'amour du travail et l'expérience qui ont fait arriver aux postes d'honneur, Sir L. H. Lafontaine, Sir A. A. Dorion, Sir W. C. Meredith, les Stuart, Taschereau, Ramsay, Lacoste, Jetté, Casault, Sir Chs Fitzpatrick, juge en chef du Canada, Sir Melbourne Tait, juge en chef de la Province de Québec, Sir François Langelier, assistant juge en chef, et tant d'autres magistrats qui ont vieilli sous le harnais judiciaire, mais c'est surtout la tempérance et la sobriété, sans lesquelles on ne peut avoir « le sens parfait de l'honneur, de la justice et de l'équité ». La magistrature a ses détracteurs, c'est vrai : mais on ne peut nier que c'est Thémis qui règne aujourd'hui dans les prétoires du Canada et que Bacchus n'y a plus d'adeptes.

## ELLE FAIT LA FORTUNE

Le désir honnête de la fortune n'a été accompli chez les Canadiens riches, que par la pratique constante de la sobriété. Je pourrais citer de multiples exemples qui justifieraient pleinement le titre de ce livre « Sobre et Riche ».

Proclamons-le avec joie,—et c'est là une preuve éclatante du progrès de la tempérance et aussi des justes et morales exigences du peuple canadien, c'est que les hommes responsables du pays, les Premiers Ministres des provinces, les chefs des grandes

corporations publiques, les maires des cités, des villes et des paroisses sont en général, suivant l'expression favorite de feu l'honorable M. Tarte, des sobres, c'est-à-dire des hommes aptes à faire le bien avec énergie et persévérance.

## LA TEMPÉRANCE GRANDIT L'AUTORITÉ ROYALE

Nous pourrions ajouter que la tempérance a grandi au Canada le prestige de l'autorité royale elle-même, parce que les représentants du Roi, dans la plupart des cas, ont démontré qu'ils étaient des hommes d'État remarquables dans l'Empire britannique, « non seulement par leur habileté et leur bon vouloir de promouvoir les questions publiques, au point de vue moral et philanthropique », mais encore par leurs vertus privées et domestiques, et surtout par leur sobriété et leur tempérance.

Au tableau d'honneur et historique, apparaissent en lettres lumineuses les noms de Elgin, Dufferin, Lansdowne, Aberdeen et Grey.

Enfin nous pourrions affirmer que les sujets de l'empire britannique ne permettraient plus à des princes débauchés, vicieux et ivrognes de s'asseoir sur le trône d'Angleterre. Il ne faut rien moins maintenant pour satisfaire le peuple qu'une reine gracieuse, portant avec majesté le triple diadème d'épouse, de mère et de reine vertueuse, et un roi qui, non seulement est un fidèle adhérent aux plus

strictes règles constitutionnelles, mais qui surtout comprend que la stabilité de son empire doit reposer sur la sobriété et la tempérance, condition *sine qua non* de la richesse et de la grandeur d'une nation.

## LE PROGRÈS DE LA TEMPÉRANCE

Disons avec joie et orgueil que la tempérance, grâce à la croisade antialcoolique, grâce au clergé et aux citoyens bien pensants et soucieux de l'avenir de leurs enfants, grâce aux gens de cœur qui s'intéressent à la grandeur du pays, a fait des progrès sensibles et durables pendant les dernières années.

Les livres officiels accusent une diminution de recettes et de revenus en fait d'accise et d'excise, sur les liqueurs enivrantes, de au-delà de \$6,000,000 pendant les années 1907-1908.

Des familles entières, depuis, s'abstiennent de boissons enivrantes. Dans la plupart des paroisses on a voté la prohibition; dans nombre d'endroits: Québec, Lévis, Fraserville, St-Hyacinthe, Montréal, Trois-Rivières, Lac Mégantic, Thetford Mines, les licences ont été supprimées ou sensiblement diminuées, et on se propose d'en réduire encore le nombre.

La littérature antialcoolique est distribuée avec profusion dans tous les coins de la province, et on lit avec intérêt les manuels de tempérance du chanoine Sylvain et du Père Hugolin, de Edmond Rousseau et de P. G. Roy.

Les prédicateurs dans les retraites font de la tempérance le thème particulier de leurs sermons; ils constatent avec bonheur que les croix de tempérance sont prises avec enthousiasme, un enthousiasme inconnu jusqu'à présent.

Quelques journaux ont fait une noble propagande en faveur de la belle cause.

Le premier Ministre de la Province, Sir Lomer Gouin et la députation ont généreusement secondé les efforts des ligues anti-alcooliques, en faisant adopter des législations favorables au mouvement de tempérance.

Enfin, les directeurs de quelques-uns de nos grands collèges ont eu la patriotique pensée de former parmi leurs élèves des sociétés de tempérance, dans lesquelles les écoliers s'engagent, pendant et après leurs études, à ne pas faire usage de liqueurs enivrantes.

Ces engagements produiront, je l'affirme, de salutaires effets dans la plupart des cas.

Si l'on veut qu'un arbre rende de beaux fruits, qu'une plante produise des fleurs fraîches et embaumées, il faut les tailler, les cultiver, les entretenir et les arroser lorsqu'ils sont à l'état de tiges et d'arbrisseaux. Si vous voulez qu'un jeune homme devienne un citoyen rangé et utile à la société, inculquez-lui, dès son bas âge, des idées de vertu et des sentiments de dignité; parlez-lui de la tempérance, faites-lui en comprendre les avantages; frappez son imagination impressionnable par les

tristes effets de l'ivrognerie, et vous en ferez un sobre.

Quand le pli sera pris, quand l'habitude de la tempérance aura été contractée, laissez ce jeune homme entrer dans la vie et dans le monde et ne craignez rien; vous verrez qu'il résistera à la tentation du cabaret et aux séductions du bar-room.

Je félicite tout particulièrement les collèges où l'on enrôle les jeunes qui, demain, seront les conducteurs et les maîtres de la société, sous les bannières si protectrices de la tempérance.

Qu'il me soit permis de décerner publiquement une mention honorable entr'autres, au Collège de Lévis et au Collège de Sherbrooke, pour l'initiative qu'ils ont prise sous ce rapport.

Parlant un jour devant une immense assemblée convoquée dans les intérêts de la tempérance, nous avons prononcé les paroles suivantes, qui furent accueillies avec bienveillance, surtout par la jeunesse sobre et tempérante.

Il faut, disais-je, non seulement une croisade antialcoolique, non seulement des sociétés de tempérance, mais nous devrions, en outre, créer le Mérite de la Sobriété, tout comme on a établi le Mérite agricole, le Mérite littéraire et le Mérite artistique.

Le Mérite de la Sobriété, c'est-à-dire le mérite de ceux qui s'abstiennent de liqueurs enivrantes, devrait être reconnu publiquement dans des séances solennelles où le gouverneur et les évêques distribueraient aux méritants des médailles d'honneur

qu'on porterait fièrement à la boutonnière, lors des fêtes nationales et religieuses.

Les porteurs de ces médailles, qui figureraient dans les assemblées publiques provoqueraient plus d'enthousiasme que tous les autres manifestants.

Nous laissons au dévoués partisans de la tempérance la tâche de créer ce Mérite de la Sobriété.

Le vénérable évêque de Sherbrooke, a exprimé la même idée et l'a mise en pratique d'un façon fort heureuse, dans une circulaire à son clergé, dont j'extrais, avec son autorisation, les lignes suivantes :

« L'année dernière, au cours de ma visite pastorale, j'ai inauguré une croisade de tempérance parmi les enfants de la Confirmation. Ceux d'entre vous qui avaient le bonheur de recevoir l'Évêque savent avec quel généreux et admirable entrain ces chers enfants, à ma demande, promettaient, sur leur honneur, cette promesse les liant jusqu'à leur âge de majorité, de s'abstenir de l'usage de toute boisson enivrante. De toutes les cérémonies de la visite pastorale c'était peut-être la plus touchante. Nombreux étaient, dans l'assistance, les fidèles qui, émus jusqu'aux larmes, se disaient sans doute : quel exemple de sacrifice et de mortification nous donnent ces nouveaux confirmés ! Et ils avaient raison, mille fois raison de le dire. Aussi bien, me suis-je plu, comme je me plais encore aujourd'hui, à appeler ces croisés d'un nouveau genre : « mes petits chevaliers de la tempérance ». Et comme tels, j'ai voulu qu'ils soient distingués de tous les autres enfants, jeunes garçons et jeunes filles de la

paroisse, par le port de la « croix d'honneur » de la tempérance. Ces insignes de nos petits chevaliers sont d'un dessin très gracieux qui, cependant, ne les empêchent pas d'être bien durables. Les nouveaux confirmés s'attendent toujours à recevoir de leurs parents quelque petit souvenir pieux qui leur rappelle le beau et grand jour de leur Confirmation. Quel souvenir mieux approprié pourraient-ils leur offrir que cette « croix d'honneur » de la tempérance ? Elle leur rappellera constamment l'engagement pris au jour de leur Confirmation. Elle leur rappellera que, pour marcher dans les voies aimables et heureuses de la piété chrétienne, il leur faut fuir et combattre le mal hideux de l'intempérance et de l'ivrognerie. Si la grande pauvreté de certains parents ne leur permettait pas la minime offrande de vingt-cinq centins pour cet insigne de tempérance, votre charité, j'en suis sûr, leur viendra en aide afin que pas un seul de nos petits « croisés » ne soit privé de la joie et de l'honneur d'être décoré. »

## CONCLUSION

Voilà bien des exemples démontrant d'une façon glorieuse, que la tempérance est le gage de la paix, du bonheur, de la santé, de la longue vie, de la considération, des richesses et des honneurs.

Ces exemples nous les avons intentionnellement empruntés à des hommes haut placés, parce que ceux-là, en marchant droit, relèvent, comme il a

été dit, leurs compatriotes distribués dans les différentes classes de la société.

Espérons que ces nobles exemples de sobriété seront contagieux parmi le peuple et serviront d'aiguillon pour ranimer ou réchauffer le zèle des apôtres de la sobriété, qui se recrutent surtout parmi les femmes du pays et dans notre clergé national, c'est-à-dire le clergé des différentes dénominations religieuses.

Je dis avec gratitude que la femme au Canada s'est, depuis longtemps, employée et dévouée à la belle cause de la tempérance, et cela, avec un zèle infatigable.

Il n'y a rien qui surprenne, car, voyez-vous, la femme est l'ennemie née et invétérée du whisky et de l'intempérance, parce que le whisky et l'intempérance ont fait trop souvent des plaies saignantes et incurables au cœur de la femme.

Aussi la Tempérance a été représentée sous les traits d'une femme à physionomie douce et modeste, s'appuyant sur un vase renversé et tenant à la main un mors ou un frein.

Cette charmante allégorie veut dire que la femme avec sa modestie, sa douceur et son courage a plus souvent vaincu l'hydre de l'intempérance et a plus souvent dompté l'ivrognerie avec son cortège de misères et de tristesses, que les plus éloquents discours et les lois les plus répressives.

Quant aux membres du clergé des différents cultes, s'il s'est malheureusement vrai que, la plupart du temps, ils prêchent isolément et par des voies



L'HONORABLE THOMAS CHAPAIIS

Conseiller législatif

et moyens différents la morale et la parole de Dieu, au moins nous constatons avec joie et orgueil que, sur la question de la tempérance, il y a entre eux un esprit de cohésion, d'entente et d'union, qui en assurera le progrès.

Le clergé a généralement compris et courageusement mis en action les paroles d'un célèbre diplomate anglais : « que l'on doit repousser avec énergie la prétention que c'est un rêve et une illusion de chercher à développer le progrès moral des hommes et des familles, en leur inculquant des principes de sobriété. »

## ESPOIR NATIONAL

Nous concluons en rappelant l'espoir national exprimé par le Premier Ministre du Canada sur le parquet de la Chambre des Communes, que le XX<sup>e</sup> siècle sera le siècle des Canadiens.

Mais il devait y avoir une arrière pensée dans l'esprit de Sir Wilfrid Laurier, lorsqu'il a prononcé ces paroles, car cet espoir ne se réalisera qu'en autant que les Canadiens n'étouffent point leur vitalité et leurs énergies nationales dans les hontes de l'alcoolisme.

Travaillons donc tous dans un esprit chrétien à l'agrandissement de la Patrie, en protégeant nos concitoyens contre les misères humaines créées par l'ivrognerie, suivant en cela le précepte de Gladstone qui a dit : « que c'est l'évangile de tout

chrétien d'améliorer le sort des hommes, des femmes et des enfants, en éloignant d'eux la faim, le froid et la misère, résultats inévitables de l'intempérance !»

Il paraît qu'un grand personnage, peu sympathique aux Canadiens français, a dit que l'on pouvait faire suivre le peuple canadien avec une guenille imbibée de whisky.

Si cette accusation a été proférée par un sot et insolent personnage, il incombe à la génération actuelle de repousser cette imputation avec mépris et par notre conduite privée et par notre attitude publique.

Détruisons l'inanité de ce mensonge historique, en prouvant que nous sommes les descendants d'un peuple orgueilleux et chevaleresque, qui n'a jamais eu de tendresse ni d'enthousiasme pour les drapeaux, sous forme de guenilles imbibées de whisky.

Prouvons que nous avons des armoiries dignes d'un peuple qui n'a pas honte de son présent et qui a foi dans l'avenir, parce que nous comptons sur la divine Providence qui, depuis trois siècles, semble avoir pris sous sa protection spéciale ce coin de l'Amérique habité par les Canadiens français.

Non, cette terre canadienne, arrosée par le sang des martyrs, n'a pas dû enfanter une race qui doit s'éteindre dans les hontes de l'alcoolisme et les hoquets de l'ivrognerie.

Cette race vivra, car elle est fortifiée par la pensée et l'espoir d'être, tôt ou tard, quelque peu, l'exécuteur des desseins de Dieu, comme jadis les Francs dont l'étendard portait cette noble devise : Gesta Dei per Francos!—Les Desseins de Dieu par les Francs! Et plus tard, nous dirons peut-être : Les desseins de Dieu par les Canadiens français!

Mais cette mission ne peut être accomplie que si nous inscrivons sur nos bannières deux mots nouveaux : Sobriété et Tempérance, deux mots qui sont le gage de fierté d'âme, de pur patriotisme, de paix, de concorde dans les familles et la société, tous et autant d'éléments qui contribueront à rendre notre patrie grande, prospère, heureuse, et surtout et avant tout, digne des Canadiens français!

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages
PRÉFACE.....	III
LETTRE DE S. G. MGR ROY.....	V
<hr/>	
La Tempérance.....	1
La mort prématurée.....	3
La folie.....	6
L'opprobre et le déshonneur.....	8
Ruines nationales.....	16
Autres désastres.....	17
Lamentable histoire.....	19
Causes de l'ivrognerie.....	21
La croix de tempérance.....	31
Une croix au feu.....	32
Devoirs des conseils municipaux.....	34
Protections morales.....	44
Un exemple pour les ouvriers.....	46
Santé et longue vie.....	46
Sobriété gage du succès en affaires.....	47
Garantie du bonheur domestique.....	48
La tempérance fait les grands juges.....	52

Elle fait la fortune.....	55
Elle grandit l'autorité royale.....	56
Progrès de la tempérance.....	57
Conclusion.....	61
Espoir national.....	65

---

## ILLUSTRATIONS

---

S. G. Mgr Bégin.....	7
S. G. Mgr Bruchési.....	13
S. G. Mgr Roy.....	27
Hon. Juge Frs Langellier.....	41
Hon. Juge Lafontaine.....	53
Hon. Thos Chapais.....	63

---